FRC.L. 7965
Case
FRC
16449

SOCIÉTÉ
DES AMIS DE LA CONSTITUTION,
SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS.

LA VÉRITÉ
SUR LES SOLDATS DE CHATEAU-VIEUX;

Explication nécessaire, lue à la société, dans sa séance du 30 mars, l'an quatrième de la liberté;

PAR J. M. COLLOT-D'HERBOIS.

GRACES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, les persécuteurs des soldats de Château-Vieux n'ont plus d'autre pouvoir sur leurs victimes que celui de les calomnier; ils les calomnient.

Je ne répondrai point à d'insultantes et scandaleuses affiches; mais je vous dois la vérité, mes chers concitoyens; je dois aux braves soldats de Château-Vieux, qui m'ont honoré du soin de leur défense, de les montrer tels qu'ils sont: je vais remplir mes devoirs.

THE NEWBERRY LIBRARY

Les soldats de Château-Vieux sont, avec les Gardes-Françoises, les premiers de l'armée qui aient reconnu la souveraineté du peuple françois, au mois de juillet 1789. Ils faisoient partie des vingt mille hommes rassemblés au Champ-de-Mars, avec lesquels on croyoit foudroyer les Parisiens, et dissoudre les états-généraux. Ils déclarèrent à leurs chefs qu'ils briseroient leurs armes plutôt que de les tourner contre les citoyens. Cette désobéissance héroïque épargna tout le sang qu'auroit coûté le siége du Champ-de-Mars, que nous devions faire le lendemain. Les chefs de l'armée qui y étoit enfermée, reconnurent que les soldats n'étoient pas des bourreaux ; et ce fut un des premiers triomphes de la liberté.

Dès cet instant, les soldats de Château-Vieux furent désignés pour être immolés au ressentiment de la cour. Bouillé se chargea d'en faire naître l'occasion. On envoya Château-Vieux à Nancy, dans une division de l'armée qu'il avoit sous son commandement.

Les régimens françois en garnison à Nancy, firent rendre compte à leurs états-majors, conformément aux décrets des 6 et 7 août 1790. Ces décrets n'ayant point excepté les régimens étrangers de l'influence de la loi, Château-Vieux en réclama l'exécution. Cette réclamation légitime fut appelée une révolte, et l'état-major, naturellement effrayé de cette demande, fit passer deux grenadiers aux courroies, au lieu de rendre des comptes.

Le régiment de Château-Vieux s'indigna de cette exécution ; mais il ne se porta à aucune violence. Les citoyens de Nancy ne furent pas aussi modérés ; ils firent éclater une grande colère contre l'état major.

Cependant Bouillé tramoit déjà un plan de contre-révolution ; il projettoit de livrer la Lor-

raine à la maison d'Autriche ; il vouloit allumer la guerre civile. Il fit annoncer à l'assemblée constituante que tout étoit en feu à Nancy. Le peuple, comme j'ai dit, avoit offert aux deux grenadiers déchirés sous les courroies de l'état-major de Château-Vieux, des consolations et des secours ; mais la tranquillité publique n'avoit pas reçu d'autre atteinte.

Cependant l'assemblée constituante, trompée et séduite par les agens de Bouillé, avoit rendu le décret du 16 août. Ce décret ordonnoit à la garnison de rentrer dans l'obéissance sous vingt-quatre heures ; il ordonnoit aux tribunaux de poursuivre, comme criminels de lèze-nation, tous ceux (sans exception) qui n'obéiroient pas.

Le décret fut proclamé à Nancy le 18. La garnison, déjà bien disposée à l'obéissance, n'eut pas de peine à s'y soumettre. Les gardes nationales se firent médiateurs entre les officiers et les soldats. On fêta la réconciliation, et tout fut bien tranquille jusqu'au 24.

Remarquez bien, Citoyens, que si les soldats, de quelque régiment qu'ils fussent, avoient résisté, ils ne pouvoient être poursuivis, aux termes du décret, que par les tribunaux de la nation ; remarquez, qu'ayant obéi, le décret ne pouvoit plus avoir aucun effet. Dire le contraire, ce seroit soutenir, par exemple, que le général Gouy, qui avoit reçu dernièrement des ordres pour dissiper le rassemblement d'Ourscamp, pourroit arriver au premier jour, et faire une expédition dans ce pays-là, sans avoir besoin d'un nouveau décret.

Voilà précisément ce que fit Bouillé ; il arrangea un nouvel événement ; il se concerta avec un commandant féroce, nommé Malseigne, et le fit passer à Nancy, pour soulever la garnison. Le lendemain de son arrivée, ce Malseigne poignarda deux soldats de Château-Vieux en face de leur corps-de-garde, et le corps-de-garde n'a pas vengé

les sentinelles : la preuve en est que Malseigne vit encore à Coblentz.

Je vous le demande, Citoyens, sont-ce des soldats insubordonnés que ceux qui ont vu mettre en lambeaux, sous des courroies, deux de leurs grenadiers, sans faire éclater leur indignation ? Sont-ce des rebelles, ceux qui ont obéi à la loi dès qu'elle a été proclamée ? Sont-ce des indisciplinés, ceux qui voient un lâche commandant plonger son épée dans le corps de deux de leurs sentinelles, et qui, retenus par le respect du grade dont est revêtu le meurtrier, ne lèvent pas seulement le bras pour les venger ? Admirons plutôt la sublime résignation des soldats de Château-Vieux.

Malseigne fut bientôt reconnu pour un traître. — On saisit sa correspondance avec Bouillé ; elle annonçoit une trahison manifeste : elle fut lue publiquement ; le peuple ordonna qu'il fût mis aux arrêts : il se sauva à Lunéville. Toute la ville de Nancy fut sur pied en un instant, et marcha pour le réclamer. Il fut livré ; mais il assassina encore deux carabiniers de son escorte avant d'arriver à Nancy.

La loi devoit bientôt punir tant de meurtres et de perfidies ; mais Bouillé étoit complice de Malseigne, et l'impunité lui étoit assurée. Bouillé invoqua le décret du 16 août pour sauver son complice. Il en abusa pour tromper les gardes nationales, et les mettre aux prises avec l'armée de ligne : il lui fut aisé de séduire des hommes arrivés de la veille, et rassemblés à la hâte par les municipalités voisines. Il calomnia, comme font aujourd'hui ses partisans ; il parvint à faire égorger les citoyens par les citoyens, et Malseigne fut sauvé. Le 31 août fut le jour fatal où Bouillé entra dans Nancy, en disant qu'il venoit venger les loix.

Bouillé vengeur de nos loix ! Qui de vous, citoyens, peut le croire aujourd'hui ? qui de vous l'auroit cru dans ce temps-là même, si, comme

les habitans de Nancy, vous aviez eu les preuves de sa perfidie sous les yeux? Aussi ne virent-ils en lui qu'un contre-révolutionnaire. Voilà pourquoi, autorisés par les corps administratifs, ils firent résistance.

Quelle fut la conduite des soldats de Château-Vieux dans cette funeste journée? Je vais le dire.

Il est faux d'abord qu'ils ayent défendu la porte Stainville : les procès-verbaux attestent que leur garde fut relevée à ce poste bien long-temps avant l'attaque. Au reste, ceux qui ont combattu à cette porte, citoyens ou soldats, croyoient, en repoussant Bouillé, bien servir la patrie: des deux côtés on étoit dans l'erreur, et elle fut dissipée trop tard.

Le sang des citoyens ruisseloit ; Bouillé seul étoit content : il goûtoit la joie des tigres. Château-vieux, il est vrai, lui disputoit cette déplorable victoire ; et quoiqu'on puisse dire, j'admire encore dans cet instant les soldats de Château-Vieux. Je les admire, parce que, voyant les citoyens chargés par les hussards, ils se jettoient au-devant des coups. Ils soutinrent le choc furieux de Royal-Allemand, ce même régiment que Lambesc fit entrer aux Tuileries ; encore cette fois Château-Vieux sauva de sa fureur les femmes éperdues et les vieillards. Il est de la destinée de Château-Vieux de servir de rempart aux citoyens. Cette journée lui fera-t-elle perdre ses droits à leur estime?

Telle est l'affreuse vérité sur l'affaire de Nancy. Je l'ai dit avec courage dans le temps ; j'avois les preuves sous les yeux. Cette vérité a été étouffée par la politique, toujours implorée à propos pour secourir les tyrans.

L'assemblée constituante l'a connu, cette vérité ; elle en a frémi, et n'a pas eu le courage de la publier ; et pourtant elle lui a rendu un hommage solemnel en décrétant, deux mois après, que toutes les procédures dirigées contre

les citoyens ou les soldats, relativement à l'affaire de Nancy, seroient anéanties. Tous les prétendus coupables ont été reconnus et déclarés innocens; les soldats de Château Vieux seuls ont porté tout le poids de la colère de Bouillé et des ministres.

Si Bouillé eût respecté les décrets qu'il venoit venger, disoit-il, n'auroit-il pas laissé agir les tribunaux de la nation? Mais il lui tardoit de sacrifier Château-Vieux avant que la vérité fût connue. Aussi, dès le lendemain de l'action, au milieu des cadavres dont les rues étoient jonchées, parmi lesquels Château-Vieux comptoit deux cents des siens, Bouillé fait assembler un conseil de guerre. En six heures de temps, ce tribunal de sang fait le procès à tout le régiment. Vingt-deux soldats furent pendus; un fut roué vif. La tête pendante, on l'entendit encore dire ces paroles : *Bientôt Bouillé sera reconnu pour un traître. Vive la nation!* et ses yeux se fermèrent pour ne jamais se r'ouvrir. Il s'appeloit Soret. Son dernier soupir fut un hommage à la patrie, et sa dernière pensée une inspiration prophétique. Honneur soit rendu à sa mémoire!

On nous a dit qu'il falloit pleurer *Désilles*. Eh! sans doute, il faut pleurer toutes les victimes de Bouillé. Bouillé seul est le meurtrier de tous ceux qui ont péri à Nancy d'un ou d'autre côté. Mais faut-il voir d'un œil sec ces bons soldats de Château-Vieux, d'abord massacrés, taillés en pièces, puis livrés à tant de supplices, que les bourreaux étoient épuisés? Entre tous ces bourreaux, Bouillé seul avoit conservé ses forces.

L'échafaut dégoutoit de sang humain, les potences plioient sous le poids des victimes, et Bouillé en cherchoit d'autres encore. Parmi les infortunés soldats de Château-Vieux, qui survivoient, et qu'on avoit forcé d'assister à cet horrible spectacle, il en choisit quarante-deux pour les envoyer aux galères. Ils y sont restés

long-temps. Deux sont morts sur les bancs où ils étoient enchaînés ; quarante restoient. L'assemblée nationale a brisé leurs fers ; ils viennent se prosterner devant elle ; Parisiens, ils viennent vous remercier, vous embrasser, et on vous reproche de leur préparer des consolations !

Les citoyens de Brest sont donc bien coupables ; car, les premiers, ils ont donné l'exemple de fêter ces martyrs. Tous les départemens qu'ils traversent pour venir vous joindre, ont imité les citoyens de Brest. Par-tout où ils passent, municipalités, gardes nationales, s'empressent à célébrer leur arrivée. Demandez à ceux qui les ont vu, quels sont ces hommes-là ; ils vous diront, que ce sont les plus fidèles, les plus francs, les plus patiens, les plus courageux qu'on puisse voir. Ce sont de vrais soldats de la liberté, de vrais Suisses ; car c'est à ces traits qu'on doit reconnoître les alliés du peuple françois.

Ce ne sont pas, d'ailleurs, les quarante soldats de Château-Vieux qui desirent des fêtes ; un sourire de la patrie, l'attendrissement des cœurs sensibles leur suffit pour toute récompense. Mais leur délivrance est devenue une conquête pour le patriotisme. On n'y voyoit d'abord qu'un acte de justice rigoureuse ; mais la résistance, l'opiniâtreté de leurs ennemis en a fait une victoire.

Oui ! dans le triomphe civique qui se prépare, je vois l'expression solemnelle de notre reconnoissance envers toute l'armée françoise ; je vois une double union entre les citoyens et les soldats qui ont su distinguer les droits du peuple souverain d'avec les ordres arbitraires des despotes. C'est aussi une satisfaction donnée aux Suisses pour les cruautés dont leurs frères ont été les victimes. Les noires passions de nos ennemis doivent fermenter, sans doute ; car ce triomphe est aussi la punition de Bouillé et de ses complices. Il étoit digne de la nation françoise d'imaginer

ce nouveau genre de supplice pour tourmenter les traîtres qui lui ressemblent.

Tous ceux qui ont préparé, suivi, servi la révolution, ceux qui ont attaqué et pris la Bastille, qui ont arboré la cocarde avec enthousiasme au mois de juillet 1789, tous les hommes libres, tout le peuple françois, en un mot, sera de la fête : il la verra avec plaisir, il l'applaudira avec transport. Que les esclaves, que les parjures, que les partisans de Bouillé aillent, s'ils veulent, lui en donner une à Coblentz : à moins que Luckner n'ait de bonnes raisons pour faire autrement, nous ne la troublerons pas.

COLLOT D'HERBOIS, *défenseur officieux des quarante soldats de Château-Vieux.*

La société a arrêté l'impression, l'envoi aux 48 sections de Paris, aux sociétés affiliées, et la distribution aux membres de la société et aux citoyens des tribunes, de l'apologie ci-dessus des soldats de Château-Vieux, le 30 *mars* 1791.

MAILHE, *député à l'assemblée nationale, président;* J. B. J. GOBEL, évêque métropolitain de Paris, *vice-président;* SALADIN, *député à l'assemblée nationale;* J. GAILLARD, DUCHOSAL, DOPPET, *secrétaires.*

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇOIS
place du Théâtre Italien.